NEUVILLE SAINT VAAST

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 22 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal s'est réuni à la salle d'honneur Donald BROWARSKI, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre PUCHOIS, Maire, sur convocation adressée le 05 mai 2026 et affichée en mairie conformément à la réglementation en vigueur.

Après appel nominal, le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Membres présents

M. Jean-Pierre PUCHOIS, Maire

MM. David FOURNIER, Sébastien LEGAY, Frédéric DUPUIS, Arnaud DURIER, Philippe GOURGUECHON, Thomas DEFIVE et Olivier LALOUX.

Mmes Valérie KUBICKI, Sandrine REHABI, Nathalie DECOUPIGNY, Justine COGEZ, Valérie SZLASKI et Cécile PICHAT.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir

- Mme Nathalie LANGHAM à Mme Sandrine REHABI ;
- M. Robert JELONEK à Mme Valérie KUBICKI ;
- Mme Estelle CONDAMINE à Mme Valérie SZLASKI.

L'émargement est effectué.

Il n'y a pas de remarques sur le précédent procès-verbal.

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Olivier LALOUX est désigné secrétaire de séance.

Le Maire informe l'assemblée que, compte tenu du nombre important de points inscrits à l'ordre du jour, ceux-ci seront répartis sur deux réunions, les 22 juin et 6 juillet 2026.

La réunion suivante du Conseil municipal est fixée au 31 août 2026.

Il est également indiqué que Monsieur Frédéric LETURQUE, Président de la CUA a proposé de rencontrer le nouveau Conseil municipal, étant précisé que la forme de cette rencontre se fait sur décision de la Ville. Le Maire sollicite l'avis des conseillers sur cette proposition pour le dernier trimestre en fonction des disponibilités de Monsieur LETURQUE.

Les élus trouvent l'idée intéressante. Cela permettra pour les nouveaux arrivants au Conseil de faire connaissance avec le Président de la CUA et de mieux appréhender les fonctions et missions de l'intercommunalité.

NEUVILLE SAINT VAAST

1. Règlement du columbarium

Madame Bertrand présente le projet de règlement du columbarium, élaboré par les membres de la commission travaux.

Les conseillers municipaux avaient reçu le document préalablement à la réunion afin d'en prendre connaissance.

Aucune observation particulière n'est formulée.

Le Conseil approuve à l'unanimité le règlement présenté.

2. Tarifs du columbarium

Madame Bertrand présente les tarifs proposés pour le columbarium.

Lors de sa réunion du 4 juin 2026, la commission travaux a examiné les tarifs relatifs aux concessions et aux équipements cinéraires. Elle propose :

- Le maintien du tarif actuel de vente des terrains de concession au mètre carré ;
- L'application de tarifs distincts pour les cavurnes, les cases du columbarium et le jardin du souvenir.

Le tarif de la cavurne est fixé à un montant inférieur à celui d'une case de columbarium en raison de coûts d'investissement, d'entretien et de gestion moins élevés pour la commune. Cette différenciation tarifaire reflète les caractéristiques propres de chaque équipement cinéraire et permet de maintenir une offre diversifiée répondant aux attentes des administrés.

Il est précisé que de longs échanges constructifs se sont tenus lors de la commission sur les montants à soumettre au conseil.

En réponse à une question de Madame Sandrine REHABI relative aux coûts, il est précisé que les tarifs ont été ajustés afin d'anticiper les dépenses futures, notamment les opérations de démolition et de maintenance au niveau du cimetière.

Le Conseil valide à l'unanimité les tarifs proposés.

NEUVILLE SAINT VAAST

3. Projet de végétalisation de la cour de l'école – Engagement du projet

Le projet de végétalisation de la cour d'école vise à transformer les espaces minéraux en un environnement plus vert, agréable et adapté aux besoins des élèves.

Pour précision, il est rappelé qu'il ne s'agit pas d'un projet d'opportunité au regard des conditions climatiques de la semaine mais bien d'une démarche volontariste et anticipatrice de la collectivité concernant ses équipements publics.

La plantation d'arbres, d'arbustes et de massifs fleuris permettra d'apporter de l'ombre, de favoriser la biodiversité et d'améliorer le cadre de vie.

La mise aux normes du réseau d'assainissement sera réalisée afin d'assurer une gestion efficace des eaux pluviales et de garantir la conformité des installations. Les accès seront également réaménagés pour répondre aux exigences d'accessibilité PMR (Personnes à Mobilité Réduite), favorisant ainsi l'inclusion de tous les usagers.

Dans le cadre de ce projet, la municipalité souhaite engager des démarches de recherche et de sollicitation de subventions auprès des différents partenaires institutionnels afin d'en soutenir le financement

L'élaboration et la mise en œuvre du projet s'appuieront sur le travail de la commission spécifique créée pour ce projet (commission transversale), en étroite collaboration avec les enseignantes et les élèves de l'école, afin de construire un aménagement partagé, répondant aux besoins de l'ensemble de la communauté éducative.

Madame Bertrand présente le projet de végétalisation de la cour de l'école, dont le lancement en conseil est nécessaire afin de pouvoir solliciter les financements et subventions correspondants.

Monsieur LALOUX expose la méthodologie retenue. Le projet est conduit en concertation avec les enseignants, qui ont manifesté leur intérêt et leur satisfaction d'être associés à cette démarche (des premiers échanges se sont tenus par mail avec la Directrice de l'Ecole pour l'information de l'engagement de la démarche et lui proposer d'associer son équipe dès la rentrée)

Le programme définitif sera élaboré durant l'été.

Le projet s'inscrit dans une réflexion globale comprenant également :

- la réfection des sanitaires ;
- l'amélioration de l'accessibilité des bâtiments ;
- les questions d'assainissement.

Un bureau d'études sera consulté à la rentrée afin de disposer d'une estimation financière basée sur le projet à concevoir (chiffrage au stade AVP).

Un échange a lieu sur les capacités d'investissement de la commune. Les élus soulignent la nécessité d'arbitrer les priorités au regard des autres projets communaux et de la baisse des financements publics rappelle Monsieur FOURNIER. En effet, les capacités d'autofinancement annuel tendent à diminuer d'année en année. La Commune a encore un emprunt à rembourser et ses capacités d'endettement restent limitées.

Le Conseil décide de poursuivre le travail sur ce projet et de solliciter les financements correspondants.

Monsieur Arnaud DURIER propose la mise en place rapide de quelques aménagements végétalisés afin de sensibiliser les enfants et de matérialiser le lancement du projet. Cette proposition sera étudiée avec l'équipe enseignante dans le cadre d'un projet pédagogique.

Il est toutefois précisé que ces premiers aménagements ne pourraient être que réalisés «hors sol ». En effet, le nivellement du terrain à l'arrière de la salle de sport et du préau n'est pas envisageable à court terme et en dehors des travaux (le sujet avait déjà été étudié lors de la construction de la Salle Ernest Petit).

L'association des enseignantes dès la rentrée permettra d'engager une première phase d'appropriation du projet par ces dernières et ultérieurement par les enfants. L'idée reste que ceux-ci puissent à terme entretenir et « respecter » les aménagements réalisés (mobiliers / végétaux …)

4. Autorisation donnée au Maire pour solliciter des subventions

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer toutes demandes de subventions nécessaires à la réalisation du projet, notamment auprès de l'Etat, la Région, la CUA, le Département … mais également l'ADEME comme cela est souligné en séance et de tout autre organisme financeur.

La délibération est adoptée.

5. Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Par délibération en date du 30 juin 2011, la CUA a mis en place une CIID qui intervient en lieu et place des commissions communales pour participer à la mise à jour des bases d'imposition des locaux commerciaux et industriels et bien assimilés par l'administration fiscale.

Cette commission est composée de 11 membres désignés par le directeur départemental des finances publiques.

La durée du mandat des commissaires étant la même que l'organe délibérant de l'EPCI, nous devons donc renouveler la liste des commissaires.

Il faut donc communiquer une liste a minima d'un commissaire titulaire et d'un commissaire suppléant

Le Conseil désigne :

- Titulaire : Monsieur Jean-Pierre PUCHOIS ;
- Suppléante : Madame Valérie KUBICKI.

6. Participation communale à la destruction des nids de frelons

Monsieur Sébastien LEGAY présente le dispositif proposé.

Il est rappelé que douze nids ont été détruits l'année précédente.

Le Conseil décide :

- d'allouer une enveloppe budgétaire de 1 500 € ;
- de prendre en charge 50 % des frais de destruction, dans la limite de 150 € par intervention ;
- de limiter le dispositif à vingt interventions ;
- de conditionner le versement à la transmission d'une facture établie par une société agréée

Plusieurs entreprises spécialisées seront proposées aux administrés. La délibération est adoptée.

7. Tarifs de l'école de musique

Les tarifs d'inscription à l'école de musique communale ont été étudiés par les membres du bureau et de la commission extra-municipale lors de la réunion du 26.05.2026.

Ils ont été fixés dans un souci d'équilibre entre l'accessibilité du service public culturel et la maîtrise des coûts de fonctionnement supportés par la collectivité.

Ils visent à permettre au plus grand nombre, notamment aux jeunes habitants de la commune, d'accéder à un enseignement musical de qualité tout en assurant une participation des familles aux dépenses liées à l'encadrement pédagogique.

La grille tarifaire proposée tient compte du statut des usagers, du type de cours, et s'inscrit dans une démarche de soutien à la pratique artistique et au développement culturel local

Monsieur David FOURNIER présente la nouvelle grille tarifaire de l'école de musique.

À la suite de la dissolution du SIVU, cette compétence relève désormais de la commune. Le coût annuel maximal est estimé à 25 700 €.

La commission a étudié plusieurs scénarios afin d'adapter les tarifs à l'évolution des effectifs et au coût réel de la formation musicale.

Le dispositif retenu est réservé aux habitants de la commune, les capacités d'accueil étant limitées.

Le Conseil approuve les nouveaux tarifs.

8. Régie de l'école de musique

Quatre familles n'ont pas pu s'acquitter des factures relatives aux dépenses de l'école de musique des premier et deuxième trimestres en raison d'un blocage bancaire indépendant de leur volonté.

Les services administratifs de la commune et la Trésorerie se sont concertés afin de trouver une solution permettant à ces familles, désireuses de régler leur dette, de procéder au paiement dans les meilleures conditions.

Dans un premier temps, la mairie a proposé un avenant à la régie afin d'autoriser l'encaissement de leurs chèques. Cette proposition n'a toutefois pas été retenue par la Trésorerie, qui a préconisé la modification de l'avenant en y intégrant également le mode de paiement par virement.

La présente délibération vise donc à autoriser cette évolution. Grâce à cette mesure, les difficultés rencontrées jusqu'à présent ne devraient plus se reproduire.

Le Conseil approuve la modification de la régie de recettes de l'école de musique conformément aux documents présentés.

9. Délégation de signatures pour les bons de commandes (double signature)

Il s'agit d'une demande de régularisation de Géraldine.

Au sein du service administratif, Géraldine a suivi ce qui était fait par l'ancienne secrétaire de mairie c'est-à-dire de contresigner un bon de commande (« visa administratif ») à côté de la signature du Maire (« visa élu »).

Dans une commune, peuvent être habilités à signer les bons de commande lorsque les crédits sont inscrits au budget : le mairie/un adjoint qui a reçu délégation en la matière et un responsable administratif si le Maire lui a délégué la compétence selon l'article L.2122-19 du CGCT.

Pour être exécutoire, la délégation de signature consentie devra faire l'objet d'un arrêté, et être transmise au représentant de l'Etat et au comptable public.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition

10. Accueil de la délégation allemande

Chaque année, le service pour l'entretien des sépultures militaires allemandes intervient courant juin à Neuville afin de nettoyer les tombes du cimetière allemand.

En échange de la gratuité en eau, électricité et prêt des sanitaires des vestiaires, les partenaires allemands ont participé à la réalisation de travaux sanitaires.

En raison des contraintes administratives applicables en Allemagne, ils ne peuvent intervenir sur un bâtiment public sans facturation

Les travaux réalisés ont représentés un montant d'environ 1 965.90 €.

Afin de compenser cette participation, le Conseil décide de fixer une location de 2 000 € et autorise la signature d'une convention correspondante.

Monsieur Arnaud DURIER informe également l'assemblée qu'une cérémonie se tiendra le 24 juin à 6h30 avec la délégation des soldats venus rénover les croix dans le cimetière allemand.

11. Modernisation du standard téléphonique de la mairie

Monsieur FOURNIER présente le point : téléphonie et internet : il faut se préparer à la fin du réseau cuivre d'ici 2030 et à la migration vers une technologie fibre.

Un nouveau réseau de référence - la fibre optique - est en cours de déploiement sur tout le territoire. Depuis 2024, près de 90% des locaux peuvent bénéficier d'un accès fibre. Ce nouveau réseau a vocation à remplacer le réseau cuivre vieillissant.

Par ailleurs, la fibre optique offre des débits supérieurs à 100 Mbits/s et permet ainsi de meilleurs services que le cuivre. Le télétravail, les visioconférences, la e-éducation, la santé en ligne et bien d'autres usages ont décuplé les besoins en débits.

La fibre optique est enfin moins gourmande en énergie : un abonné à la fibre consomme 4 fois moins de kWh qu'un abonné au cuivre.

C'est Orange, en tant que propriétaire du réseau cuivre, qui décide et pilote sa fermeture.

L'Arcep encadre la bascule du cuivre vers la fibre.

Le projet consiste à remplacer le standard téléphonique de la mairie installé en 2011 par une solution de téléphonie IP sur fibre. L'offre regroupe l'accès internet et la téléphonie sur une infrastructure FTTH moderne avec maintenance et fonctions avancées d'accueil téléphonique.

Élément	Situation actuelle	Nouvelle solution
Forfait télécom	Numéris + Livebox Pro Fibre	FTTH Voix + Internet
Coût mensuel du forfait	165 € HT/mois	162,46 € HT/mois
Communications	Forfait existant	Appels illimités fixes et mobiles inclus
Maintenance	Équipement ancien	Incluse
Sécurité	Aucune redondance	Renvoi vers mobile en cas de panne

Coût du forfait de communication

Le coût de l'abonnement télécom proposé par Orange est de 162,46 € HT par mois. Ce montant comprend l'accès fibre FTTH, la téléphonie IP, deux communications simultanées et les communications illimitées vers les fixes et mobiles.

Comparaison financière du standard	Montant HT
Achat + installation	4 897,32 €
Maintenance sur 5 ans	1 220,65 €
Coût total achat sur 5 ans	6 117,97 €
Location sur 60 mois	7 957,20 €
Surcoût de la location	1 839,23 €

Conclusion : Le remplacement du standard permet de moderniser les communications de la mairie tout en conservant un coût d'abonnement comparable à l'existant. L'achat représente l'option la plus économique avec une économie d'environ 1 840 € HT sur 5 ans par rapport à la location.

Le Conseil examine la migration du standard téléphonique vers la fibre optique et après examen des coûts, le Conseil retient l'option d'achat du matériel.

Deux solutions sont présentées :

- location du matériel ;
- acquisition du matériel

12. Décision modificative budgétaire

Monsieur FOURNIER explique ce point.

Dans l'affectation des résultats présentée au Budget Primitif 2026, la Préfecture a demandé à incorporer un excédent de fonctionnement du SIVU music Artois c/002 +9 606.15 €.

Le Conseil approuve la décision modificative relative à l'affectation des résultats et à l'intégration de l'excédent de fonctionnement.

Questions diverses

Les points suivants sont évoqués :

- organisation d'une réunion publique de présentation de la nouvelle offre de mobilité par Artis(8 juillet 18h30 à FARBUS), un document sera à distribuer aux habitants
- point sur la climatisation attendue à l'espace associatif;
- Monsieur DUPUIS note la dégradation accentuée d'un enduit dans l'escalier de l'Espace Associatif ;
- problèmes rencontrés dans les sanitaires de l'Espace Associatif ;
- maintien de l'audition de l'école de musique prévue le mercredi soir malgré la météo
- présence de tas de gravats rue du Canada pendant la période des moissons – Monsieur GOURGUECHON souhaite qu'il soit présentée une information destinée aux agriculteurs lors de la moisson 2026 vis-à-vis des travaux d'assainissement dans la commune ainsi que des travaux au carrefour route nationale/rue de Prague/chemin de Maroeuil
- diffusion prochaine du bulletin « Neuville Infos » sous un nouveau format ; présentation par Mme KUBICKI
- préparation d'un numéro spécial consacré aux associations pour la rentrée ;

- présentation future du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) avec Madame Valérie LEROY de la Communauté Urbaine qui a rencontré la collectivité sur le sujet le 29 mai dernier. La Commune devra se positionner sur les propositions établies par la CUA sur le zonage, le règlement et les éventuelles OAP ;
- un point sur le projet d'antenne de télécommunication est demandé par Madame REHABI, Monsieur le Maire indiquant avoir un rendez-vous programmé le lendemain à ce sujet.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 21 h 10.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Le Secrétaire de séance,

Jean-Pierre PUCHOIS Olivier LALOUX